

GUIDE D'ORIENTATION
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

APRÈS LA 2^{de}
GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE



PRÉPARER SON
ORIENTATION



2
0
2
5
R
E
N
T
R
É
E

LES ÉTABLISSEMENTS



LES FORMATIONS

AVEC LE SOUTIEN DE



VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS



Didier VIN-DATICHE

VICE-RECTEUR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ENSEIGNEMENTS



À l'issue de la classe de seconde générale et technologique, une nouvelle étape de votre orientation et de votre parcours scolaire s'amorce. Il vous faudra déterminer définitivement votre voie : soit générale, soit technologique. Chacune d'elle a des spécificités qui lui sont propres et qui vous permettront d'envisager votre poursuite d'études de façon profilée et adaptée en fonction des acquis et des compétences qui sont les vôtres.

Ce guide « Après la 2^{de} générale et technologique » est un outil riche de précisions qui s'appuie sur des informations actualisées au regard de la rentrée 2025. Il vous permettra d'éclairer l'ensemble des parcours qui s'offre à vous. À cette étape, il s'agit de commencer à affiner votre choix de poursuites d'études après le baccalauréat de façon éclairée et progressive en commençant à préciser votre projet de formation. Nombreux sont les schémas d'études qui mènent souvent à un même métier que ce soit à la sortie de votre formation initiale ou dans une perspective plus lointaine puisque l'orientation aujourd'hui se poursuit et évolue tout au long de la vie.

Il vous revient de trouver progressivement « votre chemin d'études » en commençant d'abord par vous interroger sur vous-même : « qui suis-je ? », vos résultats mais aussi votre façon d'entrer dans les apprentissages, vos centres d'intérêts, vos goûts et vos expériences extra-scolaires... Ce travail réflexif doit être honnête pour être ambitieux. Vos professeurs principaux, vos familles ainsi que les psychologues de l'Éducation nationale, et les acteurs du monde de la formation et de l'emploi sont toujours là pour vous accompagner et vous conseiller.

Être l'acteur de son parcours scolaire et professionnel, c'est avant tout être curieux. Curieux du monde socio-professionnel qui vous entoure, de son évolution au regard d'un monde technologique et économique qui évolue constamment et de bousculer la connaissance et les représentations que vous avez des métiers d'aujourd'hui pour pouvoir dès à présent questionner, voir inventer ceux qui seront les vôtres demain.



BACCALAUREAT

VOIE TECHNOLOGIQUE

VOIE GENERALE

SPECIALITE...

OPTIONS !

AGRICOLE

CONTROLE
CONTINU ?

...STUR

HANDICAP



© FREEPIK

Directeur de publication

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements, Didier Vin-Datiche

DAIO - Délégue académique pour l'information, l'orientation et la persévérance scolaire
Inspectrice de l'Éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation
Valérie Poirmeur

Conception et rédaction

Adjointe de la DAIO - Responsable du CIO, Anne-Marie Gobillot

Réalisation

Service de Production Multimédia Éducative du Vice-Rectorat

Remerciements

Aux différents services du Vice-Rectorat et à l'équipe du CIO pour leur contribution

SOMMAIRE

ÉDITO.....	3
LA PLATEFORME NUMÉRIQUE AVENIRS DE L'ONISEP.....	5
LA PLATEFORME AVENIR(S).....	5
POUR L'ÉLÈVE.....	5
RAPPEL : LA RÉFORME DU LYCÉE.....	6
UN BACCALAURÉAT REPENSÉ.....	6
L'ORGANISATION DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE.....	6
DES CHOIX À PRÉPARER DÈS LA SECONDE.....	8
COMMENT S'ORGANISE LE CYCLE TERMINAL APRÈS LA SECONDE ?.....	8
DES SITES POUR S'INFORMER ET MIEUX CHOISIR.....	8
LA VOIE GÉNÉRALE.....	9
LES ENSEIGNEMENTS COMMUNS.....	9
LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ, BIEN CHOISIR SA COMBINAISON.....	10
UNE PROGRESSIVITÉ DES PARCOURS.....	10
DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ.....	11
LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS.....	14
L'AFFECTATION.....	14
ÉLABORER UN PARCOURS MATHÉMATIQUES ADAPTÉ AU PROJET D'ÉTUDES.....	14
LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ ET OPTIONNELS PAR ÉTABLISSEMENT.....	15
LA VOIE TECHNOLOGIQUE.....	16
LES SÉRIES DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE.....	16
L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS.....	17
LISTE ET VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS.....	18
LES SÉRIES TECHNOLOGIQUES ET SPÉCIALITÉS PAR ÉTABLISSEMENT.....	19
LES FORMATIONS PAR PROVINCE ET PAR ÉTABLISSEMENT.....	20
LES LYCÉES PUBLICS EN PROVINCE SUD.....	20
LYCÉES PUBLICS EN PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ.....	22
LYCÉES PUBLICS EN PROVINCE NORD.....	23
LYCÉES PRIVÉS EN PROVINCE SUD.....	24
L'ÉVALUATION AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE.....	25
LE CONTRÔLE CONTINU.....	25
LE CONTRÔLE TERMINAL.....	25
LES PROCÉDURES D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION.....	26
1 ^{ER} TRIMESTRE : LE TEMPS DE LA RÉFLEXION.....	26
2 ^{ÈME} TRIMESTRE (OU 1 ^{ER} SEMESTRE) : VŒUX ET AVIS PROVISOIRES.....	26
3 ^{ÈME} TRIMESTRE (OU 2 ND SEMESTRE) : VŒUX ET AVIS DÉFINITIFS.....	26
RESSOURCES ET OUTILS POUR CONSTRUIRE MON PROJET D'ÉTUDES.....	28
L'AIDE AU CHOIX DE L'ORIENTATION.....	28
LES OUTILS ET SITES POUR L'ORIENTATION.....	29
SITES INCONTOURNABLES DU VICE-RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE.....	29
LYCÉEN/E EN SITUATION DE HANDICAP.....	30
SE FORMER AVEC UN CONTRAT D'ALTERNANCE.....	32
LES BOURSES ET AIDES PROVINCIALES.....	33
PROVINCE SUD.....	33
PROVINCE NORD.....	33
PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ.....	33
CONTACTS UTILES.....	34

ATTENTION : les informations relatives aux offres de formation sont susceptibles de modifications

À la rentrée 2025, l'Onisep ouvrira sa plateforme d'accompagnement à l'orientation : **Avenir(s)**. Elle proposera aux élèves et aux équipes éducatives un large éventail de ressources en ligne, ainsi que des services de conseil personnalisé.

LA PLATEFORME AVENIR(S)

Une entrée unique pour que les élèves puissent développer leurs compétences et leur réflexivité :

- Un compte gratuit.
- Simple d'usage.
- Intégrée aux outils de vie de classe (sans réauthentification).
- Reprenant les données Folios pour les élèves qui l'utilisaient.

Un dispositif pour que les équipes éducatives puissent accompagner les élèves dans la construction progressive et sereine de leurs projections vers l'avenir et dans la préparation de leurs candidatures.

POUR L'ÉLÈVE

Une interface annuelle utilisable en classe et en autonomie pour un parcours serein.

Des objectifs annuels

- **Des objectifs définis nationalement**, et non modifiables, qui s'affichent par défaut pour l'élève.
- **Des objectifs additionnels**, qui apparaissent le chef d'établissement les a sélectionnés lors du paramétrage de la plateforme.
- La complétion de chaque objectif est **autoévaluée par l'élève** et l'avancement de chaque élève sur ses objectifs est remonté dans les tableaux de bord accompagnateurs.

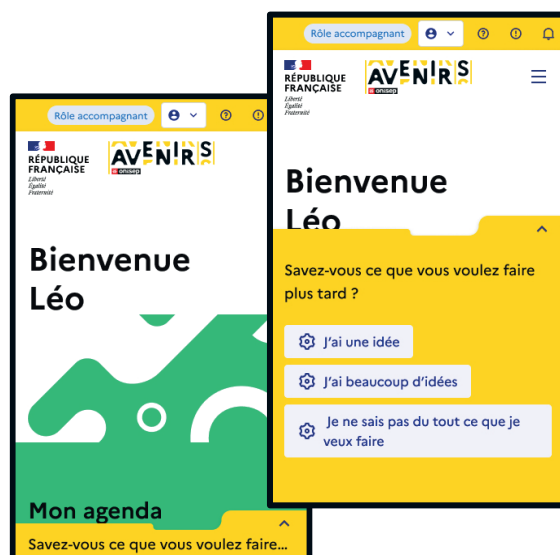
Un guide

- **Un système de questions / réponses qui guide l'élève** dans la plateforme en lui recommandant les activités et les contenus en fonction de ses besoins.
- **Adapté au niveau de l'élève.**
- **Prenant en compte son historique et son évolution dans la plateforme** : le guide s'adapte aux réponses déjà fournies et au calendrier annuel.
- **Sollicitant l'élève en continu** : le guide est présent en permanence sur l'écran et il interpelle l'élève (notamment par des micro-animations)

Des informations, outils et activités mis à disposition

Selon le niveau de classe, les décisions de l'enseignant et les réponses de l'élève aux questions du guide, propositions personnalisées de quizz, informations, activités.

- **Un agenda annuel** présentant les jalons de l'orientation, les tâches à réaliser et les activités proposées. (exemple : salon de l'orientation, participation à world skills...).
- Une présentation d'informations personnalisées.
- **Des liens vers les banques de stage et autres outils nationaux ou locaux.**



RAPPEL : LA RÉFORME DU LYCÉE

Les épreuves du baccalauréat reposent à la fois sur un contrôle continu et sur des épreuves finales à partir de la 1^{re}. L'objectif est de donner les moyens aux élèves de se projeter vers la réussite dans l'enseignement supérieur.

UN BACCALAURÉAT REPENSÉ

La fin des séries en voie générale

Un bac général avec des parcours plus ouverts grâce aux enseignements de spécialité.

Les épreuves finales

Plus que 5 épreuves terminales au lieu de 12 à 16 auparavant (1 épreuve anticipée écrite et orale en français, 2 épreuves finales écrites portant sur les 2 enseignements de spécialité, une épreuve écrite de philosophie et un grand oral pour développer l'expression orale et mieux se préparer à l'enseignement supérieur et à la vie professionnelle).

Le contrôle continu

Pour favoriser la régularité des apprentissages et valoriser le travail des élèves tout au long de l'année.

L'ORGANISATION DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Des enseignements communs à tous

- **Pour la voie générale** : Français, Philosophie, Histoire-Géographie, Éducation Morale et Civique, Langue vivante A et Langue vivante B, Enseignement scientifique, Éducation physique et sportive (EPS), Éléments fondamentaux de la culture kanak (EFCK);
- **Pour la voie technologique** : Français, Philosophie, Histoire-Géographie, Éducation Morale et Civique, Langue vivante A et Langue vivante B, Mathématiques, Éducation physique et sportive (EPS), Éléments fondamentaux de la culture kanak (EFCK);

Des enseignements de spécialité pour tous :

Tous les élèves suivent 3 enseignements de spécialité en 1^{re} puis 2 en Terminale, au choix pour la voie générale, déterminés en fonction des séries pour la voie technologique (détails dans la rubrique voie générale et pour chaque bac technologique).

Des enseignements optionnels au choix

Les élèves qui le souhaitent peuvent choisir 1 enseignement optionnel en 1^{re} et en Terminale. Seul l'enseignement de Langues et cultures de l'antiquité peut être choisi en plus.

Un accompagnement renforcé

Un test de positionnement en 2^{de} en français et en mathématiques, il permet de mettre en place un accompagnement personnalisé selon les besoins identifiés.

Un temps dédié à l'aide aux choix d'orientation, 54 h par an et 2 professeurs principaux en Terminale sont prévus pour accompagner au mieux les élèves.

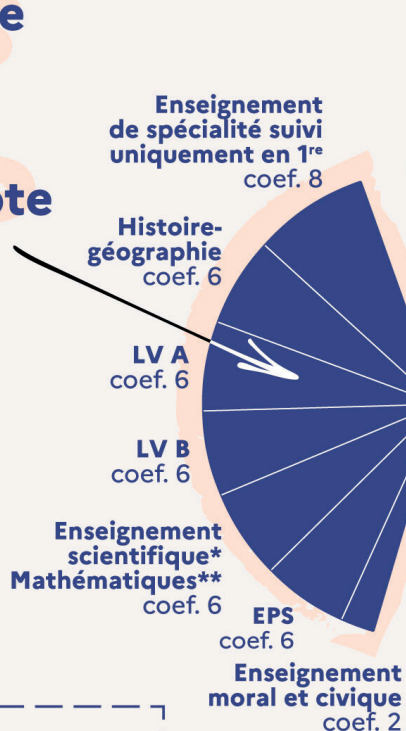
Une rénovation des programmes avec de nouvelles disciplines, un enseignement scientifique commun à tous et des enseignements de spécialité qui permettent d'acquérir des connaissances approfondies dans certains domaines.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Répartition de la note finale

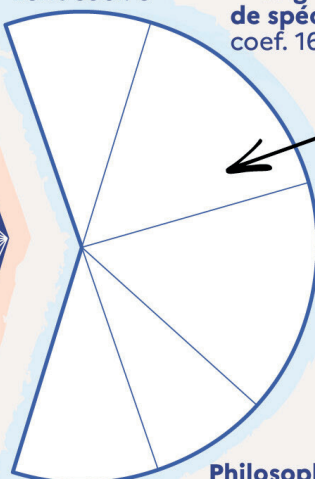


Contrôle continu
40 %
de la note finale



Enseignements optionnels
coef. 2 à 4 supp.***

Français (épreuves anticipées en fin de 1^{re})
Oral coef. 5
Écrit coef. 5



Contrôle terminal
60 %
de la note finale

Enseignement de spécialité
coef. 16

Enseignement de spécialité
coef. 16

Philosophie
coef. 8*
coef. 4**

Grand oral
coef. 10*
coef. 14**

MENJS - Octobre 2021

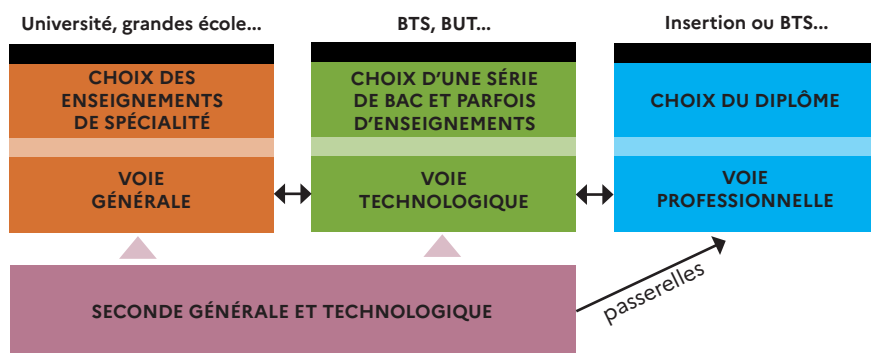


*En voie générale
**En voie technologique
*** 2 si suivi uniquement une année, 4 si suivi en 1^{re} et terminale

DES CHOIX À PRÉPARER DÈS LA SECONDE

La seconde générale et technologique est un palier d'orientation, c'est le moment de faire son choix de parcours dans l'objectif d'une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Par conséquent, ce choix doit être réfléchi en fonction d'un objectif à moyen ou long terme.

COMMENT S'ORGANISE LE CYCLE TERMINAL APRÈS LA SECONDE ?



ÉTAPE 1 - Choisir sa voie

Il y a deux voies possibles après la 2^{de} GT : **la voie générale** ou **la voie technologique**. Elles ne proposent pas les mêmes types d'enseignements et ne préparent pas aux mêmes poursuites d'études.

La voie générale prépare principalement les élèves à la poursuite d'études longues : à l'université, en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Elle se caractérise par des enseignements théoriques communs et de spécialité.

La voie technologique prépare davantage les élèves à démarrer leurs études supérieures par une formation courte de type BUT ou BTS et se caractérise par des méthodes pédagogiques inductives ; les théories sont déduites de cas particuliers appliqués à des objets concrets d'étude.

ÉTAPE 2 - Choisir son bac

Dans la voie générale, les élèves préparent tous un bac général coloré par différents enseignements de spécialité.

Dans la voie technologique, les élèves choisissent l'un des 7 bacs proposés dans l'académie de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine qui les intéresse (gestion, santé, laboratoire...).

ÉTAPE 3 - Choisir ses enseignements de spécialité

Les enseignements de spécialité sont des enseignements obligatoires. Ils ont pour objectifs de permettre aux élèves d'approfondir et d'élargir leurs connaissances et compétences dans des domaines particuliers et de les préparer à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Dans la voie générale, les lycéens choisissent 3 enseignements de spécialité parmi les 13 proposés en classe de 1^{re} puis 2 spécialités parmi les 3 choisies, en classe de Terminale.

Dans la voie technologique, des 3 enseignements de spécialité spécifiques à chaque série :

- 3 en classe de 1^{re},
- 2 en Terminale.

Dans les séries STI2D et STMG, les élèves ont à choisir un enseignement spécifique en Terminale.

Dans les séries STL et STAV, les élèves ont à choisir un enseignement spécifique dès la classe de 1^{re}.

DES SITES POUR S'INFORMER ET MIEUX CHOISIR

<https://avenirs.onisep.fr/>



La fabrique
de l'orientation

www.horizons21.fr



Au lycée, construisez
vos choix de spécialités

LA VOIE GÉNÉRALE

Le bac général, Objectif, études supérieures longues !

Dans la voie générale, les programmes permettent d'acquérir progressivement des savoirs, démarches et méthodes avec un niveau d'abstraction de plus en plus important. L'objectif est de préparer les élèves à des études supérieures longues, principalement à l'université, en classes préparatoires ou au sein de grandes écoles.

À SAVOIR

Recrutement spécifique à l'IEP de Paris (Sciences Po) – Convention de partenariat avec la Nouvelle-Calédonie

L'IEP de Paris a signé une convention d'éducation prioritaire (CEP) intégrant 6 lycées de Nouvelle-Calédonie (Dick Ukeiwé à Dumbéa, du Mont-Dore, Antoine Kéla à Poindimié, William Haudra à Lifou, Apollinaire Anova à Païta et Do Kamo à Nouméa) afin de permettre aux élèves de 1^{re} et terminale qui auront suivi tout le cycle secondaire dans un de ces 6 lycées (de la 2^{de} à la Terminale), intéressés par les études de Sciences Po d'entrer en 1^{re} année du 1^{er} cycle.

Les candidats boursiers sont tout particulièrement accompagnés par leur chef d'établissement et les équipes pédagogiques. Ils réalisent un dossier de presse et passent deux types d'épreuves : une épreuve d'admissibilité qui se déroule dans leur établissement et un oral d'admission à Sciences Po Paris. Le dossier de candidature est mis en ligne mi-novembre.

L'admission à Sciences Po n'est valable que pour l'année universitaire qui suit immédiatement la décision du jury.

Concours commun d'entrée aux IEP de région

Les épreuves d'admissibilité pour le concours commun aux 7 IEP (Aix en Provence, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Saint-Germain-en-Laye et Toulouse) se dérouleront en Nouvelle-Calédonie.

Le concours a lieu en général fin mai. Les épreuves sont au nombre de 3 (questions contemporaines, histoire et langue vivante) et se déroulent sur une journée au lycée La Pérouse.

Renseignements et inscriptions sur le site : www.sciencespo-concourscommuns.fr

LES ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Ils représentent la base commune pour tous les élèves de la voie générale et s'inscrivent dans la continuité de la classe de seconde. Ils représentent un peu plus de la moitié du total de l'horaire (environ 57 %), en 1^{re} et en Terminale. Ils donnent une culture générale indispensable à la compréhension du monde moderne.

INFO +

La moyenne des résultats de tous les enseignements communs de 1^{re} et de Terminale est prise en compte pour l'examen du bac, dans le cadre du contrôle continu.

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	PREMIÈRE	TERMINALE
Français	4h	-
Philosophie	-	4h
Histoire-Géographie	3h30*	3h30
Enseignement moral et civique	18h annuelles	18h annuelles
Langue vivante A et Langue vivante B ^{(a) (b)}	5h*	4h30*
Éducation physique et sportive	2h	2h
Enseignement scientifique	2h	2h
Enseignement de mathématiques intégré à l'enseignement scientifique ^(c)	1h30	-
Éléments fondamentaux de la culture kanak	18h annuelles*	18 annuelles*
Total hebdomadaire	18h*	17h30*
Accompagnement personnalisé	54h annuelles	54h annuelles
Accompagnement au choix et à l'orientation		
Vie de classe		

a) La langue vivante A ou B peut être étrangère ou langue kanak (LK).

b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

c) Pour tous les élèves de 1^{re} générale n'ayant pas choisi l'enseignement de spécialité mathématiques, l'enseignement scientifique représentera un volume hebdomadaire de 3h30, dont 1 h 30 d'enseignement de mathématiques intégré.

* Adaptation à la Nouvelle-Calédonie.

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ, BIEN CHOISIR SA COMBINAISON

Les treize enseignements de spécialité se déclinent dans des domaines divers, qui peuvent être assemblés. Leurs combinaisons doivent permettre d'ouvrir des horizons variés.

3 enseignements de spécialité sont à choisir en 1^{re} et 2 en Terminale parmi les 3 initiaux. Ils doivent répondre aux goûts et motivations de l'élève, dans les domaines qu'il souhaite approfondir. Ces enseignements représentent environ 43 % de l'emploi du temps.

Les 2 enseignements de spécialité comporte des épreuves terminales avec un coefficient 16 pour chaque épreuve.

Le contrôle continu, coefficient 8, porte sur l'enseignement de spécialité suivi uniquement en première.

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ	3 AU CHOIX EN 1 ^{RE}	2 AU CHOIX EN TERMINALE
Arts au choix parmi : arts plastiques, cinéma audiovisuel, musique (non proposé en Nouvelle-Calédonie), théâtre, histoire des arts.	4h	6h
Biologie, Écologie*	4h	6h
Éducation physique, pratiques et culture sportives	4h	6h
Histoire-géographie, Géopolitique et Science Politique	4h	6h
Humanités, Littérature et Philosophie	4h	6h
Langue, Littératures et Cultures étrangères	4h	6h
Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité	4h	6h
Mathématiques	4h	6h
Numérique et Sciences informatiques	4h	6h
Physique-Chimie	4h	6h
Sciences de la Vie et de la Terre	4h	6h
Sciences de l'ingénieur**	4h	6h
Sciences Economiques et Sociales	4h	6h
Total hebdomadaire	12h	12h

* Uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.

** Enseignement complété de 2 h de sciences physiques.

À SAVOIR !

Éducation physique, pratiques et culture sportives » aux lycées J. Garnier et M. Rocard

Un enseignement de spécialité « Éducation physique, pratiques et culture sportives » est proposé en classe de 1^{re} générale. Il s'adresse aux lycéens ayant une appétence pour les activités physiques, sportives et artistiques dans leurs dimensions pratiques, sociales et culturelles. Il prolonge et enrichit l'enseignement commun d'EPS par la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques (APSA) variées et par des apports théoriques sur la culture sportive. Il offre une formation qui permet d'envisager diverses orientations dans l'enseignement supérieur au regard de son projet personnel et professionnel ; projets multiples pouvant concerner les métiers de l'enseignement, de la santé et du bien-être, ou de la protection des personnes.

UNE PROGRESSIVITÉ DES PARCOURS

Le choix en 2^{de} des enseignements de spécialité

Le choix des 3 enseignements de spécialité s'effectue à partir du 2^{ème} trimestre de la classe de 2^{de}. Ces enseignements permettent aux élèves d'acquérir graduellement des compétences et des connaissances adaptées à leurs choix futurs de poursuites d'études supérieures.

Ce choix est préparé notamment grâce à l'accompagnement au choix de l'orientation, tout au long de l'année. Il n'est pas lié au choix préalable d'un enseignement optionnel particulier. Il est éclairé par les recommandations du conseil de classe à la fin des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de 2^{de}, qui pourront éventuellement donner lieu à une évolution des souhaits de l'élève.

Une combinaison personnalisée

Théoriquement, il est possible de choisir n'importe quelle combinaison d'enseignements de spécialité. Si un enseignement n'est pas proposé dans l'établissement d'origine de l'élève, plusieurs options sont possibles :

- Être affecté dans un autre établissement du même secteur qui propose cet enseignement, selon certaines conditions.
- Suivre cet enseignement dans un autre établissement, selon certaines conditions.
- Votre établissement pourra toujours vous proposer de suivre les cours de la spécialité souhaitée par correspondance via le CNED (Centre national d'enseignement à distance, se renseigner auprès de votre établissement).

Deux enseignements en Terminale

À l'issue de la classe de première, l'élève précisera les 2 enseignements de spécialité qu'il conservera pour les approfondir.

À titre exceptionnel, le choix en classe de Terminale d'un enseignement de spécialité différent de ceux choisis en première est possible, à la demande de l'élève et sur décision du chef d'établissement après avis du conseil de classe en fin d'année de 1^{re}. Dans ce cas, une remise à niveau peut être proposée.

DESSCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ



LANGUES LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES

L'enseignement de spécialité en Langues, littératures et cultures étrangères s'adresse à tous les élèves souhaitant consolider leur maîtrise d'une langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien) ou régionale et acquérir une culture approfondie et diverse relative à la langue étudiée. En s'appuyant sur des supports variés (œuvres littéraires, articles de presse, films, documents iconographiques, documents numériques ...), les élèves étudient des thématiques telles que «le voyage» ou «les imaginaires», tout en pratiquant l'ensemble des activités langagières (réception, production, interaction).



LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

La spécialité Littérature, langues et cultures de l'Antiquité propose d'étudier de manière approfondie la langue, la littérature, l'histoire et les civilisations grecque et romaine en les mettant constamment en regard avec notre monde contemporain. Cette spécialité se fonde sur la lecture et la découverte de nombreux textes, en langue ancienne et en traduction, qui servent de supports à l'apprentissage du latin ou du grec. Le thème central « Vivre dans la cité », est décliné à travers l'étude des rapports entre hommes et femmes, des formes de la justice et de la place des dieux. En revisitant ainsi les modes de vie et de pensée des Anciens à la lumière de la modernité, l'élève en perçoit autant la singularité que la proximité. Il enrichit sa réflexion sur les sociétés antiques et contemporaines et acquiert une culture riche et diverse.



ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'enseignement de spécialité Éducation physique, pratiques et cultures sportives s'adresse aux lycéens ayant une appétence pour les activités physiques, sportives et artistiques dans leurs dimensions pratiques, sociales et culturelles. Il prolonge et enrichit l'enseignement commun d'EPS par la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques (APSA) variées et par des apports théoriques sur la culture sportive. Il offre une formation qui permet d'envisager diverses orientations dans l'enseignement supérieur au regard de son projet personnel et professionnel; projets multiples pouvant concerner les métiers de l'enseignement, de la santé et du bien-être, ou de la protection des personnes.



HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES

La spécialité Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques propose des clés de compréhension du monde contemporain par l'étude de différents enjeux politiques, sociaux et économiques majeurs. Chaque thème est l'occasion d'une observation du monde actuel, mais également d'un approfondissement historique et géographique permettant de mesurer les influences et les évolutions d'une question politique. L'analyse, adossée à une réflexion sur les relations internationales, développe le sens critique des élèves, ainsi que leur maîtrise des méthodes et de connaissances approfondies dans différentes disciplines ici conjuguées.



HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE

La spécialité Humanités, littérature et philosophie propose l'étude de la littérature et de la philosophie de toutes les époques par la lecture et la découverte de nombreux textes afin d'affiner la pensée et de développer la culture de l'élève. Elle s'appuie sur plusieurs grandes questions qui accompagnent l'humanité, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours : comment utiliser les mots, la parole et l'écriture? Comment se représenter le monde, celui dans lequel on vit et ceux dans lesquels ont vécu et vivent d'autres hommes et femmes? Cet enseignement développe ainsi la capacité de l'élève à analyser des points de vue, à formuler une réflexion personnelle argumentée et à débattre sur des questions qui relèvent des enjeux majeurs de l'humanité.



SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L'enseignement de spécialité Sciences économiques et sociales renforce et approfondit la maîtrise par les élèves des concepts, méthodes et problématiques essentiels de la science économique, de la sociologie et de la science politique. Il éclaire les grands enjeux économiques, sociaux et politiques des sociétés contemporaines. En renforçant les approches microéconomiques nécessaires pour comprendre les fondamentaux de l'économie et en proposant une approche pluridisciplinaire qui s'appuie notamment sur les sciences sociales, cet enseignement contribue à l'amélioration de la culture économique et sociologique des lycéens.

MATHÉMATIQUES

L'enseignement de spécialité mathématiques permet aux élèves de renforcer et d'approfondir l'étude des thèmes suivants : «Algèbre», «Analyse», «Géométrie», «Probabilités et statistique» et «Algorithmique et programmation». Cet enseignement s'ouvre à l'histoire des mathématiques pour expliquer l'émergence et l'évolution des notions et permet aux élèves d'accéder à l'abstraction et de consolider la maîtrise du calcul algébrique. L'utilisation de logiciels, d'outils de représentation, de simulation et de programmation favorise l'expérimentation et la mise en situation. Les interactions avec d'autres enseignements de spécialité tels que physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, sciences de l'ingénieur, sciences économiques et sociales sont valorisées.



SCIENCES DE L'INGÉNIEUR

L'enseignement de spécialité Sciences de l'ingénieur propose aux élèves de découvrir les notions scientifiques et technologiques de la mécanique, de l'électricité, de l'informatique et du numérique. Cet enseignement développe chez l'élève ses capacités d'observation, d'élaboration d'hypothèses, de modélisation, d'analyse critique afin de comprendre et décrire les phénomènes physiques utiles à l'ingénieur. L'enseignement de sciences de l'ingénieur intègre ainsi des contenus aux sciences physiques. Le programme introduit la notion de design qui sollicite la créativité des élèves, notamment au moment de l'élaboration d'un projet. Ce dernier permet aux élèves, sous la forme d'un défi, d'imaginer et de matérialiser une solution à un type de problématique rencontré par un ingénieur.



SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

L'enseignement de spécialité sciences de la vie et de la Terre propose aux lycéens d'approfondir des notions en lien avec les thèmes suivants : la Terre, la vie et l'organisation du vivant ; les enjeux planétaires contemporains ; le corps humain et la santé. Le programme développe chez le lycéen des compétences fondamentales telles que l'observation, l'expérimentation, la modélisation, l'analyse, l'argumentation, etc., indispensables à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Cette spécialité propose également à l'élève une meilleure compréhension du fonctionnement de son organisme, une approche réfléchie des enjeux de santé publique et une réflexion éthique et civique sur la société et l'environnement. La spécialité sciences de la vie et de la Terre s'appuie sur des connaissances de physique-chimie, mathématiques et informatique acquises lors des précédentes années et les remobilise dans des contextes où l'élève en découvre d'autres applications.



PHYSIQUE - CHIMIE

L'enseignement de spécialité physique-chimie propose aux élèves de découvrir des notions en liens avec les thèmes « Organisation et transformations de la matière », « Mouvement et interactions », « L'énergie : conversions et transferts » et « Ondes et signaux ». Les domaines d'application choisis («Le son et sa perception», «Vision et images», «Synthèse de molécules naturelles», etc.) donnent à l'élève une image concrète, vivante et moderne de la physique et de la chimie. Cet enseignement accorde une place importante à l'expérimentation et redonne toute leur place à la modélisation et à la formulation mathématique des lois physiques.



NUMÉRIQUES ET SCIENCES INFORMATIQUES

L'enseignement de spécialité Numérique et sciences informatiques propose aux élèves de découvrir des notions en lien, entre autres, avec l'histoire de l'informatique, la représentation et le traitement de données, les interactions homme-machine, les algorithmes, le langage et la programmation. L'élève s'approprie des notions de programmation en les appliquant à de nombreux projets. La mise en œuvre du programme multiplie les occasions de mise en activité des élèves, sous diverses formes qui permettent de développer des compétences transversales (autonomie, initiative, créativité, capacité à travailler en groupe, argumentation, etc.).



SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE (UNIQUEMENT EN LYCÉE AGRICOLE)

L'enseignement biologie-écologie a pour objectifs de participer à la construction d'une culture scientifique solide, à la formation de l'esprit critique et de préparer aux études supérieures notamment dans les domaines de l'agronomie, de l'écologie, de la santé humaine et animale, du sport.

Le programme s'articule autour de thématiques reflétant les questionnements scientifiques et sociétaux :

- enjeux environnementaux :
 - ressources, biodiversité, écosystèmes, climat ;
- enjeux de santé publique :
 - alimentation, environnement, activité physique, comportement à risque, patrimoine génétique.

Cet enseignement contribue également à inclure des situations concrètes dans les apprentissages (sorties sur le terrain, travail en laboratoire, rencontres avec des professionnels).



ARTS **AU CHOIX PARMi**

MUSIQUE

L'enseignement de spécialité musique développe les compétences fondamentales nécessaires à l'expression musicale individuelle et collective. Les élèves acquièrent une culture musicale large et approfondie forgée par l'écoute, l'analyse et l'interprétation d'un grand nombre d'œuvres. Ils réalisent des projets musicaux et développent ainsi leur réflexion sur les pratiques musicales et sur les fonctions assumées par la musique, hier et aujourd'hui, en France et ailleurs. Ils construisent également des compétences transversales liées, entre autres, à la réalisation de travaux en groupe ou à la présentation de travaux devant un public.

ARTS PLASTIQUES

L'enseignement de spécialité Arts plastiques associe l'exercice d'une pratique plastique et la construction d'une culture artistique diverse. Fondé sur la création artistique, il met en relation les formes contemporaines avec celles léguées par l'histoire de l'art. Il couvre l'ensemble des domaines où s'inventent et se questionnent les formes : dessin, peinture, sculpture, photographie, architecture, création numérique, nouvelles attitudes des artistes, nouvelles modalités de production des images. Prenant en compte cette pluralité de domaines et d'esthétiques, de langages et de moyens, de processus et de pratiques, il permet à l'élève de découvrir la diversité des œuvres, des démarches artistiques, de leurs présentations et de leurs réceptions. Il l'inscrit dans une dynamique d'expérimentation et d'exploration, de recherche et d'invention, d'encouragement aux projets individuels et collectifs, de rencontres sensibles avec la création artistique et de réflexion sur l'art.

CINÉMA-AUDIOVISUEL

L'enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel propose aux élèves une formation aux formes les plus larges de la création en images et en sons, à partir d'approches historiques, stylistiques, techniques et sociologiques. Cet enseignement repose également sur la pratique de l'écriture, de la mise en scène, de la captation et du montage, et sur la découverte des techniques, des métiers et des contraintes économiques liées aux objets de grande diffusion (films, séries, vidéos diffusées sur Internet, jeux vidéo, etc.). En classe de première, l'attention se porte particulièrement sur le statut de l'auteur : comment un style et un propos peuvent-ils se développer dans les contraintes multiples du système de production ? Comment le projet d'un réalisateur peut-il émerger d'un processus collectif porté tant par une équipe artistique que par une équipe technique ?

HISTOIRE DES ARTS

L'enseignement de spécialité histoire des arts propose aux élèves un panorama des formes de création artistique et s'attache à étudier leur contexte de création, quelles que soient leur époque et leurs origines géographiques. Cet enseignement a pour objectif de dispenser des clés d'analyse pour l'approche et la compréhension des arts plastiques, de la musique, des arts du spectacle, du cinéma, de l'architecture, etc. Il offre également une initiation aux pratiques culturelles en confrontant les élèves aux œuvres grâce à des visites de différentes institutions culturelles. En classe de 1^{re}, l'enseignement est centré sur les modalités de création d'une œuvre : les techniques, l'artiste, le public et ses attentes ; le contexte politique, économique, social et artistique ; la popularité et la postérité de l'œuvre au fil du temps.

THÉÂTRE

L'enseignement de spécialité théâtre propose d'associer une pratique de jeu et une expérience de spectateur approfondie par la découverte de nombreux spectacles et la construction d'une culture théâtrale. Cet enseignement permet l'acquisition du vocabulaire d'analyse essentiel pour comprendre les choix opérés pour la création d'un spectacle et de connaissances historiques par l'étude de plusieurs grandes époques de développement de l'art théâtral, y compris dans des traditions non-occidentales. Au-delà de l'adaptation d'un texte à la scène, l'élève s'interroge sur ce qui constitue et caractérise un spectacle, ainsi que sur la relation entre ce spectacle et ses spectateurs. Il découvre et expérimente, par une pratique de mise en scène, toutes les composantes techniques du théâtre.

LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Les enseignements optionnels permettent aux élèves de compléter leur formation en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs projets de poursuite d'études.

Les élèves peuvent choisir un enseignement de 3 heures en première et deux en Terminale. Certains sont proposés dès la 1^{re} et d'autres uniquement en Terminale.

En classe de 1^{re}, l'élève peut choisir **un enseignement optionnel** au choix parmi les enseignements suivants :

- **LVC** (troisième langue vivante)
- **EPS** (Éducation physique et sportive)
- **Arts** (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique ou théâtre)
- **LCA** (Langues et cultures de l'Antiquité), latin ou grec cumulable avec une autre option.

En classe de Terminale, l'élève peut choisir **un autre enseignement optionnel** parmi les suivants :

- **Mathématiques complémentaires**
Cet enseignement est dédié aux élèves ne choisissant pas l'enseignement de spécialité « Mathématiques » en classe de Terminale.
- **Mathématiques expertes**
Cet enseignement est dédié uniquement aux élèves qui choisissent de continuer la spécialité « Mathématiques » en classe de Terminale.
- **Droit et grands enjeux du monde contemporain**
Cet enseignement constitue une première initiation au droit. L'objectif est de faire découvrir aux élèves les instruments du droit – normes, institutions, métiers, son rôle social, ainsi que la méthode juridique.

Le choix d'un enseignement optionnel n'est pas obligatoire mais il peut permettre de suivre une discipline pour laquelle on a des appétences sans pour autant la choisir en enseignement de spécialité. Ce choix n'est pas anodin, les enseignements optionnels sont évalués tout au long de l'année, en 1^{re} et en Terminale dans le cadre du contrôle continu. Les enseignements optionnels comptent avec un coefficient 2 pour la classe de première et coefficient 2 pour la classe de Terminale.

L'AFFECTATION

Dans la voie générale, les élèves admis dans la classe supérieure continuent leur scolarité prioritairement dans le même établissement ou dans un autre établissement (en fonction des places disponibles), si la spécialité choisie n'est pas proposée dans leur établissement d'origine.

ÉLABORER UN PARCOURS MATHÉMATIQUES ADAPTÉ AU PROJET D'ÉTUDES

L'Enseignement scientifique commun (tronc commun)

Il permet de présenter des méthodes, modèles et outils mathématiques utilisés pour décrire et expliquer la réalité complexe du monde et pour prédire ses évolutions. Les élèves travaillent dans des contextes issus d'autres disciplines (physique-chimie, sciences économiques et sociales, etc...).

En Nouvelle-Calédonie, la demi-heure supplémentaire permet de consolider les apprentissages en mathématiques.

L'enseignement de spécialité mathématiques

Il s'insère dans le continuum de formation Bac-3/Bac+3. Il vous permet de développer votre culture mathématique et d'atteindre le niveau dont vous avez besoin pour réussir vos études supérieures, qu'elles soient à dominante économique, sociale ou scientifique.

L'option Mathématiques complémentaires

Elle est destinée prioritairement aux élèves qui, ayant suivi la spécialité « mathématiques » en 1^{re} et ne souhaitant pas poursuivre cet enseignement en Terminale, ont cependant besoin de compléter leurs connaissances mathématiques par un enseignement adapté à leur poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur. C'est le cas en particulier pour les élèves qui se destinaient aux études médicales ou en sciences sociales ou économiques.

L'accès à cet enseignement sera possible pour des élèves n'ayant pas suivi l'enseignement de spécialité en 1^{re}, mais ils ne seront pas prioritaires. Cependant, les deux programmes étant en partie liés, une remise à niveau des élèves concernés sera nécessaire.

L'option Mathématiques expertes

Elle est destinée aux élèves qui ont un goût affirmé pour les mathématiques, et qui visent des formations où les mathématiques occupent une place prépondérante.

Cet enseignement s'adresse aux élèves ayant choisi l'enseignement de spécialité « mathématiques » en Terminale et qui envisagent des classes préparatoires ou des études de mathématiques à l'Université.

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ ET OPTIONNELS PAR ÉTABLISSEMENT

ATTENTION : les informations relatives aux offres de formation sont susceptibles de modifications et seront ouvertes à la condition qu'il y ait une demande suffisante.

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS 3 en 1 ^{re} , 2 en Terminale		PUBLIC						PRIVÉ			
		A. Kela	J. Garnier	Lapérouse	D. Ukeiwë	M. Rocard	Mont-Dore	W. Haudra	A. Annova	B. Pascal	Do Kamo
Mathématiques		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Physique chimie		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Sciences de la Vie et de la Terre		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Sciences Economiques et Sociales		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Humanités, Littérature et Philosophie		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Histoire-géographie, Géopolitique et Science Politique		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Numérique et Sciences informatiques		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Langues, Littératures et Cultures étrangères	Anglais		●	●	●	●	●	●		●	●
	Espagnol			●							
Littérature et Langues et Cultures de l'Antiquité				●	●						
Sciences de l'ingénieur			●			●	●				
Arts	Arts plastiques								●	●	
	Cinéma - audiovisuel			●							
	Musique										
	Théâtre			●							
	Histoire des arts				●						
Éducation physique, pratiques et culture sportives			●			●					
Biologie-Écologie (uniquement en lycée agricole)						●					

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS 1 option en 1 ^{re} , 1 option en Terminale seul la LCA est cumulable avec une autre option		PUBLIC						PRIVÉ			
		A. Kela	J. Garnier	Lapérouse	D. Ukeiwè	M. Rocard	Mont-Dore	W. Haudra	A. Annova	B. Pascal	Do Kamo
À PARTIR DE LA PREMIÈRE											
LVC (langue vivante étrangère ou régionale)	Allemand										
	Chinois										
	Espagnol		●								●
	Italien										
	Japonais		●								
	Ajje										●
	Drehu		●	●	●				●	●	●
	Nengone		●	●							●
	Paici	●									●
Arts	Arts plastiques			●	●				●	●	
	Cinéma - audiovisuel			●							
	Musique										
	Théâtre	●		●							
	Histoire des arts										
Éducation physique et sportive		●	●		●	●		●	●	●	●
Langues et cultures de l'Antiquité	Latin			●	●						
	Grec										
À PARTIR DE LA TERMINALE (l'ouverture dépend du nombre de demandes)											
Mathématiques expertes		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Mathématiques complémentaires		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Droit et grands enjeux du monde contemporain		●		●	●	●	●		●	●	●

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Objectif, études supérieures technologiques !

Dans toutes les séries, conjugués aux matières générales, les enseignements technologiques sont privilégiés, principalement par le biais de projets et d'études de cas concrets. L'objectif est de préparer les élèves à des études supérieures technologiques, par exemple, de démarrer par un BUT ou un BTS, avec possibilité de poursuites d'études ou d'insertion professionnelle à chaque palier.

INFO+

Le portail LYCÉE Avenir de l'ONISEP

Le programme Avenir(s) vise à offrir à tous les jeunes les outils nécessaires pour construire progressivement et sereinement leurs projets d'orientation, leur parcours de formation et leur entrée dans la vie professionnelle.

<https://lycee-avenirs.onisep.fr>



LES SÉRIES DE LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant – STAV

Concerne les élèves des lycées agricoles motivés par la biologie, l'agriculture et l'environnement. La formation privilégie l'approche environnementale, alimentaire et agronomique. Cette série prépare aux BTSA (brevets de technicien supérieur agricole) et aux spécialités de BTS et BUT en lien avec l'agroalimentaire et l'environnement.

Sciences et technologies du design et des arts appliqués – STD2A

Vise les élèves attirés par les applications de l'art (graphisme, mode, design...) et par la conception d'objets ou d'espaces. La discipline design et arts appliqués représente une part importante de l'emploi du temps. Les bacheliers STD2A accèdent aux DMA (diplômes des métiers d'art) et DN MADE (diplôme national des métiers d'art et de design).

Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration – STHR

Se prépare après une 2^{de} spécifique. Il est cependant possible de demander l'accès en 1^{re} STHR après une seconde générale et technologique. La série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration a pour objectif de préparer les élèves à la poursuite d'études supérieures, notamment dans le BTS phare du secteur (management en hôtellerie restauration), mais également dans les domaines du tourisme, des sciences de gestion et de l'économie.

Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable – STI2D

S'adresse aux élèves qui veulent comprendre le fonctionnement des systèmes techniques de l'industrie, ou du quotidien, et qui veulent concevoir de nouveaux produits. Les enseignements de mathématiques et de physique chimie sont en lien avec les problématiques industrielles. Cette série permet un large choix de poursuites d'études supérieures dans le domaine industriel en BTS et en BUT, puis en licence professionnelle. Les plus motivés peuvent viser l'admission en école d'ingénieur.

Sciences et technologies de laboratoire – STL

Concerne les élèves qui s'intéressent aux manipulations en laboratoire et à l'étude des produits de la santé, de l'environnement, des bio-industries, des industries de la chimie... Les travaux pratiques en laboratoire, la physique-chimie, la biologie, la biochimie et les sciences du vivant sont des matières prépondérantes. Cette série prépare à une poursuite d'études courtes (BTS) ou longues (BUT) dans les domaines de la physique, de la chimie et de la biologie.

Sciences et technologies du management et de la gestion – STMG

Elle s'adresse aux élèves intéressés par la réalité du fonctionnement des organisations, les relations au travail, les nouveaux usages du numérique, le marketing, la recherche et la mesure de la performance, l'analyse des décisions et l'impact des stratégies d'entreprise. Elle comporte des enseignements généraux et des enseignements de management, de droit, d'économie et de sciences de gestion, avec une spécialisation en classe de Terminale autour des ressources humaines et de la communication, du marketing, de la gestion et de la finance ou encore des systèmes d'information de gestion. Elle permet, avec l'enseignement général et l'enseignement technologique, une poursuite d'études qui va de bac +2 (BTS) à bac +5 et au-delà (écoles de commerce et de management, masters, expertise comptable).

Sciences et technologies de la santé et du social – ST2S

S'adresse aux élèves intéressés par les relations humaines et le travail dans le domaine social et paramédical. La biologie et la physiopathologie, les sciences et techniques sanitaires et sociales... constituent les matières dominantes. Cette série prépare aux BTS des secteurs paramédical et social, au BUT carrières sociales, ainsi qu'aux écoles paramédicales et sociales.

L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La voie technologique est organisée par grands domaines (industrie et développement durable, laboratoire, santé et social, design et arts appliqués, etc.) Dans toutes les séries, les élèves suivent des enseignements communs et de spécialité spécifiques.

Les enseignements communs

Ils permettent de consolider les savoirs fondamentaux en donnant des repères culturels et historiques :

- Français en 1^{re},
- Philosophie,
- Histoire-géographie,
- Mathématiques,
- Langue vivante A (LVA),
- Langue vivante B (LVB),
- Éducation physique et sportive
- Éducation morale et civique.

Les enseignements de spécialité

Les enseignements de spécialité spécifiques à chaque série, en découlent directement, à raison de trois enseignements de spécialité en classe de première puis de deux en classe de Terminale. Ils offrent la possibilité d'approfondir une thématique et permettent d'acquérir des concepts et des méthodes de travail spécifiques et aident à préparer la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Les élèves de Terminale suivent l'enseignement de deux spécialités. Dans certaines séries, un enseignement spécifique (intégré dans une des 2 spécialités) devra être choisi.

En STMG dans la spécialité Management, sciences de gestion et numérique :

- gestion et finance,
- mercatique (marketing),
- ressources humaines et communication,
- systèmes d'information de gestion.

En STI2D dans la spécialité Ingénierie, Innovation et Développement Durable :

- architecture et construction,
- énergies et environnement,
- innovation technologique et écoconception,
- systèmes d'information et numérique.

En STL (choix à faire dès la 1^{re}) :

- biochimie-biologie-biotechnologie,
- sciences physiques et chimiques en laboratoire.

En STAV dans la spécialité Territoire et Technologie :

- Aménagement,
- Production.

Les enseignements optionnels

2 enseignements optionnels à choisir parmi une liste de 6 disciplines (+ 4 agricoles) en 1^{re}, auxquelles s'ajoute en Terminale l'enseignement optionnel droit et grands enjeux du monde contemporain. Les enseignements optionnels de LCA en latin et/ou grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis en 1^{re} et en Terminale.

site utile pour s'informer sur les bacs technologiques

<https://www.onisep.fr/formation/apres-la-3-la-voie-generale-et-technologique/qu-est-ce-que-la-voie-generale-et-technologique/la-voie-technologique-en-premiere-et-terminale>

LISTE ET VOLUMES HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

ENSEIGNEMENTS COMMUNS À TOUTES LES SÉRIES	PREMIÈRE	TERMINALE
Français	3h/3h30	-
Philosophie	-	2h
Histoire-géographie	2h	2h
Enseignement moral et civique	18h/an	18h/an
Langue vivante A étrangère et langue vivante B étrangère ou régionale + enseignement technologique en langue vivante A	4h30*	4h30*
Éducation physique et sportive	2h	2h
Mathématiques	3h	3h
Éléments fondamentaux de la culture Kanak	18h/an	18h/an
Éducation socio-culturelle ^(a)	1h	1h
Technologies de l'informatique et du multimédia ^(a)	0h30	0h30

* dont 1h d'enseignement technologie en LVA

^(a) En lycée agricole

SÉRIE	ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS SPÉCIFIQUES	PREMIÈRE 3 spécialités	TERMINALE 2 spécialités
ST2S	Physique-chimie pour la santé	3h	-
	Biologie et physiopathologie humaines	5h	-
	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	-	8h
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	7h	8h
STAV ^(a)	Gestion des ressources et de l'alimentation	6h45	6h45
	Territoires et sociétés	2h30	-
	Technologie	3h	-
	Territoires et technologie	-	4h30
STD2A	Physique-chimie	2h	-
	Outils et langages numériques	2h	-
	Design et métiers d'art	14h	-
	Analyse et méthode en design	-	9h
	Conception et création en design et métiers d'art	-	9h
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	3h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services	10h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services - enseignement scientifique alimentation - environnement (ESAE)	-	13h
	Économie - gestion hôtelière	5h	5h
STI2D	Innovation technologique	3h	-
	Ingénierie et développement durable (I2D)	9h	-
	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec un enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et écoconception ; systèmes d'information et numérique	-	12h
	Physique-chimie et mathématiques	6h	6h
STL	Physique-chimie et mathématiques	5h	5h
	Biochimie-biologie	4h	-
	Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9h	-
	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	-	13h
STMG	Sciences de gestion et numérique	7h	-
	Management	4h	-
	Management, sciences de gestion et numérique avec un enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion		10h
	Droit et économie	4h	6h

^(a) En lycée agricole

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (1 enseignement au choix)	PREMIÈRE	TERMINALE
Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre)	3h	3h
Éducation physique et sportive	3h	3h
Langue vivante C étrangère ou régionale (uniquement pour la série STHR)	3h	3h
Atelier artistique	72h / an	72h / an
<u>Lycée agricole</u> : LVC (langue vivante étrangère ou régionale) / Hippologie et équitation / Pratiques sociales et culturelles / Pratiques professionnelles	3h	3h

LES SÉRIES TECHNOLOGIQUES ET SPÉCIALITÉS PAR ÉTABLISSEMENT

SÉRIES ET ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS	PUBLIC								PRIVÉ		
	A. Kela	J. Garnier	Lapérouse	D. Ukeiwé	M. Rocard	Mont-Dore	W. Haudra	A. Escoffier	A. Annova	B. Pascal	Do Kamo
STD2A		•									
STHR								•			
STI2D											
Architecture et construction		•			•	•					
Énergies et environnement		•			•				•		
Innovation technologique et éco-conception		•									
Systèmes d'information et numérique		•				•			•		
STL											
Biotechnologies					•						
Sciences physiques et chimiques en laboratoire					•						
STMG											
Gestion et finance	•	•	•	•					•	•	•
Mercatique	•	•	•	•		•	•			•	•
Ressources humaines et communication	•		•	•		•	•		•	•	•
Systèmes d'information de gestion				•						•	
ST2S				•					•		
STAV											
Aménagement					•						
Production					•						
OPTIONS											
Arts	•		•	•					•	•	
EPS	•			•	•		•	•	•	•	•
LVC			•					•			

LES FORMATIONS PAR PROVINCE ET PAR ÉTABLISSEMENT

LES LYCÉES PUBLICS EN PROVINCE SUD

Lycée Dick Ukeiwë

BP 183

36 promenade de Koutio

98830 Dumbéa

Téléphone (+687) 41 01 00

Télécopie (+687) 41 01 01

Courriel ce.9830557n@ac-noumea.nc

Site internet <http://weblgn.ac-noumea.nc/>

Bac général - spécialités

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Science de la vie et de la Terre
- Sciences Économiques et Sociales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Numérique et sciences informatiques
- Langues, littératures et cultures étrangères (anglais)
- Langues, littératures et cultures de l'antiquité
- Arts : Histoire des Arts

Bac technologique - Séries et spécialités

- Série ST2S
- Série STMG
 - Gestion et finance
 - Mercatique
 - Ressources humaines et communication
 - Systèmes d'information de gestion

Langues vivantes

- LVA : anglais
- LVB : espagnol, japonais, drehu, nengone
- LVC : drehu, nengone

Sections particulières

- Classes sport-études : golf, karaté, natation (pôle espoir mixte), judo (pôle espoir mixte), handball (pôle espoir féminin), rugby (pôle espoir mixte).
- Section euro DNL anglais
- Section internationale australienne (SIA)

Lycée professionnel commercial et hôtelier A. Escoffier

Internat filles et garçons

2, rue Georges Baudoux, Pointe de l'Artillerie

BP 371 - 98845 Nouméa

Téléphone (+687) 27 63 88

Télécopie (+687) 28 22 30

Courriel ce.9830006p@ac-noumea.nc

Site internet <http://weblpch.ac-noumea.nc/>

Bac technologique - Séries et spécialités

- Série STHR
Sciences et technologies de l'hôtellerie restauration

Langues vivantes

- LVA : anglais
- LVB : espagnol, japonais

Lycée polyvalent Jules Garnier

Internat filles et garçons

65 avenue James Cook - Nouville

BP H3 - 98849 Nouméa

Téléphone (+687) 24 35 55

Courriel ce.9830003l@ac-noumea.nc

Site internet <http://webgarnier.ac-noumea.nc/>

Bac général - spécialités

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Science de la vie et de la Terre
- Sciences Économiques et Sociales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Numérique et sciences informatiques
- Langues, littératures et cultures étrangères (anglais)
- Sciences de l'ingénieur
- Éducation physique, pratiques et culture sportives

Bac technologique - Séries et spécialités

- Série STD2A
- Série STI2D
 - Architecture et construction
 - Énergies et environnement
 - Innovation technologique et écoconception
 - Systèmes d'information et numérique
- Série STMG
 - Gestion et finance
 - Mercatique

Langues vivantes

- LVA : anglais
- LVB : espagnol, japonais, drehu, nengone
- LVC : drehu, nengone

Lycée Lapérouse

5, rue Georges Baudoux - Pointe de l'Artillerie

BP M5 - 98849 Nouméa

Téléphone (+687) 28 33 60

Courriel ce.9830002k@ac-noumea.nc

Site internet <http://weblaperouse.ac-noumea.nc/>

Bac général - spécialités

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Science de la vie et de la Terre
- Sciences Économiques et Sociales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Numérique et sciences informatiques
- Langues, littératures et cultures étrangères (anglais, espagnol)
- Arts : Cinéma audiovisuel / Théâtre

Bac technologique - Séries et spécialités

- Série STMG
 - Gestion et finance
 - Mercatique
 - Ressources humaines et communication

Langues vivantes

- LVA : anglais
- LVB : allemand, espagnol, japonais, italien, chinois
- LVC : drehu, nengone

Sections particulières

- Classes sport-études : escalade, escrime, tennis de table, tir à l'arc, squash, tennis
- Section euro DNL anglais

Lycée polyvalent du Mont-Dore

Internat filles et garçons

Avenue des 2 baies, St Michel

BP 865 - Mont-Dore

Téléphone (+687) 45 48 44

Courriel ce.9830693L@ac-noumea.nc

Site internet <http://webmontdore.ac-noumea.nc>

Bac général - spécialités

- Mathématiques
- Science de la vie et de la Terre
- Sciences Économiques et Sociales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Numérique et sciences informatiques
- Langues, littératures et cultures étrangères (anglais)
- Sciences de l'ingénieur

Bac technologique - Séries et spécialités

- Série STI2D
 - Architecture et construction
 - Systèmes d'information et numérique
- Série STMG
 - Mercatique
 - Ressources humaines et communication

Langues vivantes

- LVA : anglais
- LVB : espagnol, japonais, drehu, nengone

Sections particulières

- Section euro DNL : Histoire- géographie

LYCÉES PUBLICS EN PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ

Lycée polyvalent William Haudra

Internat filles et garçons

BP 42 - 98820 Wé - Lifou

Téléphone (+687) 45 18 90

Courriel ce.9830483h@ac-noumea.nc

Site internet <http://webhaudra.ac-noumea.nc/>

Bac général - spécialités

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Science de la vie et de la Terre
- Sciences Économiques et Sociales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Numérique et sciences informatiques
- Langues, littératures et cultures étrangères (anglais)

Bac technologique - Séries et spécialités

- Série STMG
 - Mercatique
 - Ressources humaines et communication

Langues vivantes

- LVA : anglais
- LVB : espagnol, drehu, nengone

Sections particulières

- Section euro DNL : Mathématiques

LYCÉES PUBLICS EN PROVINCE NORD

Lycée général et agricole Michel Rocard

Internat filles et garçons

Route de Paouta, 98825 Pouembout

Téléphone (+687) 47 26 44

Courriel legta.pouembout@educagri.fr

Site internet <https://lyceemichelrocard.nc/>

Bac général - spécialités

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Science de la vie et de la Terre
- Sciences Économiques et Sociales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Numérique et sciences informatiques
- Langues, littératures et cultures étrangères (anglais)
- Sciences de l'ingénieur

Bac technologique - Séries et spécialités

- Série STAV
 - Aménagement et valorisation des espaces
 - Technologie de la production agricole
- Série STI2D
 - Architecture et construction
 - Énergies et environnement
 - Innovation technologique et écoconception
 - Systèmes d'information et numérique
- Série STL
 - Biotechnologies
 - Sciences physiques et chimiques en laboratoire

Langues vivantes

- LVA : anglais
- LVB : espagnol, païci
- LVC : japonais

Sections particulières

- Section euro DNL : Sciences Physiques & Histoire-Géographie.

Lycée Antoine Kéla

BP 147 - 98822 Poindimié

Téléphone (+687) 42 73 62

Courriel ce.9830507j@ac-noumea.nc

Site internet <http://webkela.ac-noumea.nc/>

Bac général - spécialités

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Science de la vie et de la Terre
- Sciences Économiques et Sociales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie

Bac technologique - Séries et spécialités

- Série STMG
 - Gestion et finance
 - Ressources humaines et communication

Langues vivantes

- LVA : anglais
- LVB : espagnol, païci

Sections particulières

- DNL Anglais (non SELO)

LYCÉES PRIVÉS EN PROVINCE SUD

Lycée Blaise Pascal (DDEC)

22, rue Blaise Pascal

BP 8193 - 98870 Nouméa

Téléphone (+687) 26 16 66

Courriel dir.lyc.bpascal@ddec.nc

Site internet <http://blaisepascal.ddec.nc>

Bac général - spécialités

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Science de la vie et de la Terre
- Sciences Économiques et Sociales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Numérique et sciences informatiques
- Langues, littératures et cultures étrangères (anglais)
- Arts : Arts plastiques

Bac technologique - Séries et spécialités

- Série STMG
 - Gestion et finance
 - Mercatique
 - Ressources humaines et communication
 - Systèmes d'information de gestion

Langues vivantes

- LVA : anglais
- LVB : espagnol, japonais, allemand, chinois
- LVC : drehu

Sections particulières

- Classes sport-études : cyclisme, équitation, golf, surf, voile

Lycée Apollinaire Anova (DDEC)

BP 126 - 98890 Païta

Téléphone (+687) 35 34 22

Courriel dir.lyc.aanova@ddec.nc

Site internet <https://anova.ddec.nc>

Bac général - spécialités

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Science de la vie et de la Terre
- Sciences Économiques et Sociales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Numérique et sciences informatiques
- Arts : Arts plastiques, Cinéma audiovisuel

Bac technologique - Séries et spécialités

- Série STI2D
 - Énergies et environnement
 - Systèmes d'information numérique
- Série STMG
 - Gestion et finance
 - Mercatique
 - Ressources humaines et communication
- Série ST2S

Langues vivantes

- LVA : anglais
- LVB : espagnol, japonais
- LVC : drehu

Lycée polyvalent Do Kamo (association Do Kamo)

Internat filles et garçons

15 bis rue Taragnat

BP 615 - 98845 Nouméa

Téléphone (+687) 28 43 51

Courriel dokamosecret@lagoon.nc

Site internet <http://www.dokamo.nc>

Bac général - spécialités

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Science de la vie et de la Terre
- Sciences Économiques et Sociales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Numérique et sciences informatiques
- Langues, littératures et cultures étrangères

Bac technologique - Séries et spécialités

- Série STMG
 - Gestion et finance
 - Mercatique
 - Ressources humaines et communication

Langues vivantes

- LVA : anglais
- LVB : espagnol, ajie, drehu, nengone, paici
- LVC : espagnol, ajie, drehu, nengone, paici

L'ÉVALUATION AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

L'évaluation repose sur :

- les **épreuves terminales** (60 % de la note finale),
- pour les candidats scolarisés dans des établissements publics ou privés sous contrat, les **résultats dans les enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales en classes de 1^{re} et de Terminale** (40 % de la note finale),
- les **résultats obtenus dans les enseignements facultatifs** (coefficients ajoutés au total).

Cette prise en compte du contrôle continu a pour objectif de valoriser le travail régulier des élèves et de limiter le nombre d'épreuves à la fin de l'année de Terminale.

Les enseignements de spécialité qui représentent près de la moitié des enseignements des 2 années sont évalués plusieurs fois de différentes manières.

LE CONTRÔLE CONTINU

40 % de la note est obtenue par le biais du contrôle continu, soit la moyenne annuelle des bulletins scolaires du cycle terminal (classes de 1^{re} et Terminale) dans chacun des enseignements obligatoires évalués par le contrôle continu. Toutes les disciplines du tronc commun qui ne font pas l'objet d'épreuves terminales sont concernées par ce contrôle continu c'est-à-dire :

- Langues vivantes A et B,
- Histoire-Géographie,
- Enseignement scientifique pour la voie générale et Mathématiques pour la voie technologique – coefficient 6, 3 en 1^{re}, 3 en Terminale;
- Éducation physique et sportive – coefficient 6, avec 3 évaluations de CCF en classe de Terminale;
- Enseignement moral et civique – coefficient 2 (1 en 1^{re}, 1 en Terminale);
- Enseignements de spécialité suivis uniquement en 1^{re} – coefficient 8 (soit la moitié des enseignements de spécialité conservés par le candidat en classe de Terminale);

LE CONTRÔLE TERMINAL

60 % de la note est obtenue dans le cadre d'épreuves anticipées ou d'épreuves terminales :

- les deux épreuves pour les enseignements de spécialité suivis par l'élève en Terminale – coefficient 16 chacune;
- les épreuves anticipées de français en fin de classe de 1^{re} – écrit coefficient 5, oral coefficient 5;
- la philosophie – coefficient 8 en voie générale, 4 en voie technologique;
- le Grand oral – coefficient 10 en voie générale, 14 en voie technologique.

LES PROCÉDURES D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION

Pour ne pas se tromper, tout au long des années lycée, il est impératif de bien connaître le système et les temps forts qui mènent au bac. Les démarches diffèrent selon le choix du bac, certains sont sélectifs, d'autres ne sont pas proposés dans son établissement, certains nécessitent une procédure particulière. Il est important d'être informé à temps pour ne pas manquer les dates et suivre correctement la procédure.

1^{ER} TRIMESTRE : LE TEMPS DE LA RÉFLEXION

Dès le début de l'année de seconde, vous poursuivez la construction de votre projet d'orientation dans une optique de poursuite d'études après le bac. Vous êtes accompagnés par l'équipe pédagogique dans le cadre du « parcours orientation ».

Plusieurs étapes ponctuent cette année. Les semaines de l'orientation et les événements dédiés à l'orientation permettent de rencontrer des professionnels et des étudiants afin de mieux formuler vos aspirations et d'identifier les pistes qui leur correspondent.

Informez-vous sur les formations de l'enseignement supérieur et le monde professionnel pour vous aider à faire vos choix.

2^{ÈME} TRIMESTRE (OU 1^{ER} SEMESTRE) : VOEUX ET AVIS PROVISOIRES

Les intentions d'orientation

L'élève et sa famille indiquent leurs intentions d'orientation sur la fiche dialogue :

- 1^{re} générale,
- 1^{re} technologique,
- réorientation en voie professionnelle.

L'avis d'orientation

Le conseil de classe répond en formulant un avis d'orientation provisoire.

Le stage passerelle

Lorsque cela s'avère nécessaire, un changement de voie d'orientation peut être proposé à l'élève. Il a la possibilité de suivre un stage passerelle qui éclairera la décision d'orientation. Ces stages se déroulent en cours ou en fin d'année. Ils permettent d'évaluer la motivation, les connaissances et les compétences nécessaires à cette réorientation de l'élève sur un autre parcours. Un dossier de candidature est à demander auprès de l'établissement d'origine.

3^{ÈME} TRIMESTRE (OU 2ND SEMESTRE) : VOEUX ET AVIS DÉFINITIFS

La demande d'orientation

Les représentants légaux émettent une demande d'orientation, choix définitif entre les différentes voies et séries de 1^{re} :

- 1^{re} générale ou technologique,
- série technologique (ST2S, STMG, STI2D, STL, STAV, STD2A, STHR),
- enseignements de spécialité (voie générale),
- réorientation en voie professionnelle.

La proposition d'orientation

Le conseil de classe formule une proposition d'orientation sur le bac général ou une série de bac technologique. Il répond oui ou non sur chacune des séries demandées par la famille et peut proposer une série non demandée par la famille.

Si la famille a demandé **un accès à la voie professionnelle**, le chef d'établissement peut formuler un avis positif pour cette demande. Dans ce cas, une décision d'orientation pour la voie générale ou une série de la voie technologique n'est pas obligatoire.

La décision d'orientation

C'est le chef d'établissement qui prend la décision d'orientation, elle prend en compte le niveau général de l'élève, sa motivation pour une série particulière et ses chances de réussite. La décision d'orientation concerne le choix d'une série de bac.

Une proposition conforme

Si la proposition est conforme au choix ou acceptée par les représentants légaux, une décision d'orientation est rendue.

Une proposition différente

Si la proposition est différente du choix des représentants légaux, ils doivent prendre contact avec le chef d'établissement ou son représentant.

Si le désaccord persiste après l'entretien, les représentants légaux peuvent faire un recours (dans un délai de 3 jours ouvrables à compter de la réception de la notification de la décision d'orientation prise) auprès d'une commission d'appel qui statuera.

Suite à l'entretien ou après l'appel, les représentants légaux peuvent demander le maintien en classe de 2^{de}, en cas de désaccord sur la décision d'orientation.

L'affectation dans un établissement

Pour une demande d'affectation en :

- 1^{re} générale, l'élève pourra obtenir une place dans l'un des établissements de son secteur.
- 1^{re} technologique ou professionnelle, l'élève pourra obtenir une place dans l'établissement souhaité en fonction de son classement et des critères de priorités mis en place ainsi que du nombre de places disponibles.

L'affectation en 1^{re} générale ou technologique fait suite à la décision d'orientation.

- En 1^{re} générale, les élèves admis dans la classe supérieure continuent, dans la majorité des cas, leur scolarité dans le même établissement ou bien dans un autre établissement, si l'enseignement de spécialité choisi n'est pas proposé et sous condition de la capacité d'accueil.
- En 1^{re} technologique, les séries concernées sont les classes de 1^{re} STI2D, STMG, ST2S, STL, STHR, STAV et STD2A. Depuis la rentrée 2020, l'affectation dans les séries technologiques est soumise à l'application AFFELNET Lycée. Les 1^{re} technologiques ne sont pas sectorisées et disposent d'un nombre de places limitées. Seule l'entrée en 1^{re} STD2A se fait sur dossier à demander dans son lycée d'origine et à déposer au lycée J. Garnier.

Pour l'entrée en 1^{re} STMG – STI2D – ST2S – STL – STAV, une priorité est accordée aux élèves formulant des vœux sur leur lycée d'origine. Les priorités d'affectation sont les suivantes :

- **Rang n°1** – Les élèves de 2^{de} GT issus de l'établissement d'origine.
- **Rang n°2** – Les élèves de 2^{de} GT d'un autre établissement (par critères de priorités).
- **Rang n°3** – Les élèves de la voie professionnelle bénéficiant d'un avis favorable pour une passerelle.

INFO +

LA PASSERELLE POUR CHANGER D'ORIENTATION

L'émergence de parcours individuel et sécurisé pour chaque élève fait partie des objectifs du Projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie. Pour permettre des parcours réversibles entre les différentes voies, et pour éviter des choix figés, il existe des possibilités de stages passerelles en fonction de votre profil. Assurés par des enseignants, ces stages peuvent être proposés aux élèves volontaires spécialement motivés, sur recommandation du conseil de classe. Se renseigner auprès de votre établissement sur les possibilités offertes

L'accompagnement, essentiel pour une orientation personnalisée tout au long de la scolarité, est renforcé à tous les niveaux pour permettre à l'élève d'élaborer progressivement son projet d'avenir et de formation. Il s'appuie sur un dialogue entre les élèves, les parents et les membres des équipes éducatives. La réforme du lycée général et technologique va donner à l'élève plus de temps pour préparer ses choix et favoriser sa réussite

L'AIDE AU CHOIX DE L'ORIENTATION

L'aide à l'orientation se décline en trois grands axes pédagogiques :

- découvrir le monde professionnel et s'y repérer;
- connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés;
- élaborer son projet d'orientation.

L'accompagnement à l'orientation au lycée général et technologique

Le lycéen est accompagné dans son projet d'orientation avec un volume annuel d'heures dédié à l'orientation. Cet accompagnement permet de faire le point sur les compétences de chaque élève et sur la manière de les approfondir ou de répondre aux difficultés dans les différentes disciplines. Des actions ponctuelles d'orientation sont également prévues : semaines de l'orientation, forum des métiers, périodes d'observation, printemps de l'orientation (en Métropole). Elles seront organisées en partenariat avec les Provinces, les établissements scolaires et les acteurs de l'enseignement supérieur.

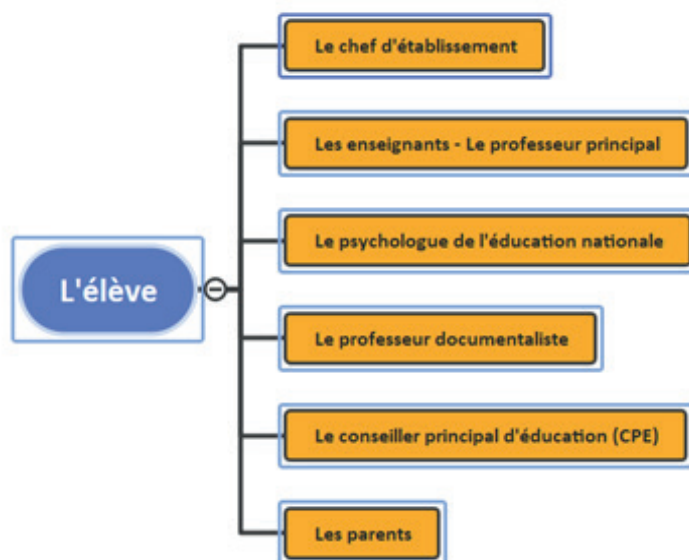
Les actions pédagogiques

En classe de 2^{de}, les lycéens s'engagent dans une démarche exploratoire du monde professionnel et des domaines de formation. Les objectifs sont de dépasser les représentations liées au genre ou au milieu social d'origine et de choisir leur voie et leurs enseignements de spécialité ou leur série pour le cycle terminal du lycée. Les semaines de l'orientation contribuent tout particulièrement à initier cette démarche exploratoire. Une période d'observation en milieu professionnel est possible au cours de l'année scolaire.

En classe de 1^{re}, les lycéens poursuivent l'exploration des secteurs professionnels et des domaines de formation. Ils sont amenés à approfondir leurs recherches sur des secteurs en lien avec leurs intérêts, à étudier des cas concrets, à travailler à partir de rencontres avec des professionnels ou des enseignants-chercheurs et à mener des projets de groupe. Ils se familiarisent avec les enseignements et les méthodes de travail post-baccalauréat via des journées d'immersion dans des établissements de l'enseignement supérieur.

En classe de Terminale, les lycéens affinent leur projet d'orientation, ils formulent des vœux de poursuite d'études, complètent leur dossier sur la plateforme Parcoursup, s'entraînent à présenter leur projet et se préparent à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Ils approfondissent leur connaissance des enseignements et des méthodes d'enseignement par des journées d'immersion dans des établissements de l'enseignement supérieur, des journées portes ouvertes, des séances organisées par les universités et autres établissements de l'enseignement supérieur...

L'accompagnement de l'élève à l'orientation engage les équipes éducatives des établissements



Le centre d'information et d'orientation

Le Centre d'Information et d'Orientation de Nouméa avec ses quatre antennes réparties sur le territoire est un service public gratuit de l'Éducation Nationale.

Il accueille tout public à la recherche d'informations et de conseils sur les études, les diplômes, les concours et les professions. Vous pouvez y consulter librement la documentation du kiosque ONISEP ou être reçu en entretien individuel par un psychologue de l'Éducation nationale (Psy-En). Le CIO et ses antennes travaillent également en étroite collaboration avec les collèges et les lycées publics afin d'accompagner les élèves dans leurs projets scolaires et professionnels.



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS

**Accueil public, gratuit et personnalisé
avec ou sans rendez-vous.**

**Des psychologues de l'Éducation Nationale
sont à votre écoute et vous accompagnent
vers la réussite de vos projets...
dans la réalisation de vos projets.**

CIO Nouméa et Îles Loyauté

10 rue Georges Baudoux
26 61 66
cio@ac-noumea.nc

CIO Antenne de La Foa

Collège de la Foa
44 33 04 - 99 85 08
cio.lafoa@ac-noumea.nc

CIO Antenne de Koné

Collège de Koné
47 37 99 - 99 84 19 - 99 96 28
cio.kone@ac-noumea.nc

CIO Antenne de Poindimié

Lycée Antoine Kela
42 32 01 - 78 59 54
cio.poindimie@ac-noumea.nc

Du lundi au jeudi de 8h00 à 11h00 et de 12h30 à 16h00

Le vendredi de 12h30 à 16h00

Consultation libre de la documentation le vendredi matin de 8h00 à 11h30

Pendant les vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h00 et de 12h00 à 15h00

Sur internet

Le CIO de Nouvelle-Calédonie <https://cio.ac-noumea.nc>

Le site officiel du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie <https://www.ac-noumea.nc>

Le portail de l'ONISEP <https://www.onisep.fr>

LES OUTILS ET SITES POUR L'ORIENTATION

Le kiosque ONISEP

Le Kiosque regroupe l'ensemble des ressources permettant une recherche documentée pour la découverte des métiers et des formations. Il se trouve dans les CDI, au CIO et à l'Université. Il est composé de publications papiers organisées en casiers selon différentes thématiques. Des sites, ENT et logiciels complètent ces informations.

Le portail LYCÉE AVENIR de l'ONISEP

Le programme Avenir(s) vise à offrir à tous les jeunes les outils nécessaires pour construire progressivement et sereinement leurs projets d'orientation, leur parcours de formation et leur entrée dans la vie professionnelle.

<https://lycee-avenirs.onisep.fr>

SITES INCONTOURNABLES DU VICE-RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

- **Horizon NC**

Un site spécialement dédié mettant en relation les horizons avec les formations supérieures offertes en Nouvelle-Calédonie est mis à disposition www.ac-noumea.nc/html/horizonsNC/

- **Carte interactive des spécialités et options lycées généraux et technologiques de Nouvelle-Calédonie**

<https://www.ac-noumea.nc/html/carteLEGT/>

- **Carte interactive des formations des lycées professionnels de Nouvelle-Calédonie**

<https://www.ac-noumea.nc/html/carteVoiePro/>

Comme tout élève, l'élève en situation de handicap doit préparer ses choix d'orientation. Cela implique des questionnements de sa part, pour trouver les formations et les établissements qui répondent à son projet de vie. Pour aller plus loin, 8 questions-réponses.

Qu'est-ce que le handicap ?

La loi du pays du 07 janvier 2009, définit le handicap comme une limitation d'activité ou une restriction de la participation à la vie en société, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Mon enfant est reconnu handicapé. Quels sont ses droits ?

Les lois du pays et délibérations de 2005 et 2009 ont renforcé le droit de l'enfant à la scolarisation en milieu ordinaire en bénéficiant d'aides adaptées. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS), arrêté par l'équipe éducative, après notification du handicap par la CEJH-NC, et l'accord de la famille, définit ces aides. Il intègre le projet d'orientation de l'élève, ainsi que les aménagements nécessaires à la compensation de son handicap. Enfin, la délibération 106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne réaffirme que c'est à l'école de « prendre en compte la diversité des enfants, pour favoriser la réussite de tous ».

Droit à l'accès aux institutions

L'accès aux institutions, ouvertes à l'ensemble de la population des enfants et jeunes en situation de handicap et leur maintien dans un cadre ordinaire de scolarité et de vie, constitue une priorité qui justifie la mobilisation et les interventions concertées de tous les partenaires concernés. Cela implique que les élèves reconnus comme étant en situation de handicap peuvent bénéficier de divers dispositifs leur permettant de pallier les difficultés liées au handicap. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS), conçu avec l'élève et sa famille, précise le projet d'orientation et les aménagements nécessaires à la prise en compte de la situation de handicap. La communauté éducative, sous la responsabilité du chef d'établissement, veille à la mise en œuvre effective du PPS.

Que recouvre la situation du handicap ?

La définition du handicap est susceptible d'englober des situations très variées, qui vont au-delà de l'idée parfois restrictive que l'on se fait du handicap. De ce fait, un élève qui présente des troubles intellectuels et cognitifs ou atteint d'une maladie chronique, par exemple, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle par la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC), et ainsi bénéficier d'aménagements tout au long de sa scolarité.

Les aides

Il peut s'agir d'aides techniques (par exemple, utilisation de matériel adapté...), d'aides humaines (accompagnateur de vie), d'aides aux familles pour frais supplémentaires, d'une aide au transport, d'aménagements des études et des examens...

Handicap et scolarité, les ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)

Assurer la scolarisation de tous est une obligation pour les écoles, établissements du second degré et l'université en Nouvelle-Calédonie. Divers plans d'accompagnement sont mis en place pour accueillir les élèves en situation de handicap et faciliter leurs conditions de scolarisation :

- suivi du projet personnalisé de scolarisation (PPS),
- équipe éducative, possibilité d'intervention d'un accompagnateur de vie (AV),
- financement du matériel pédagogique spécial.

L'équipe de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) du vice-rectorat peut compléter ces informations en cas de besoin.

Qu'est-ce qu'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ?

Les Ulis sont des dispositifs d'inclusion collectifs au sein des collèges et des lycées généraux et technologiques, et professionnels, qui accueillent des élèves en situation de handicap (troubles visuels, auditifs, moteurs, cognitifs, mentaux ou troubles envahissants du développement ou troubles multiples associés).

L'ULIS a trois objectifs:

- permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune;
- développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication;
- élaborer un projet d'insertion professionnelle concerté.

Pour savoir s'il existe une Uli près de chez vous, consultez le site de la Promotion de l'École inclusive service de l'ASH (Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de Handicap) du vice-rectorat :

<https://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique68>

Coordonnées du service Promotion de l'école inclusive, service ASH : secien@ac-noumea.nc tél : 26 62 68

Qui contacter et comment ?

IEN-ASH du vice-rectorat, secrétaire de la CSD-ASH, médecin conseiller technique du vice-rectorat, le Psy EN du CIO et bien sûr la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC) sont les personnes et les structures incontournables. L'équipe éducative, le chef d'établissement et la CSD-ASH sont chargés de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet personnalisé de scolarisation. Ils font aussi le lien entre la famille et la CEJH-NC.

Au lycée, de quelles aides peut bénéficier mon enfant ?

Votre enfant peut bénéficier d'aides techniques (utilisation de matériel adapté), humaines (accompagnateur de vie), matérielles et d'aménagements des études et des examens. Dans ce dernier cas, il pourra bénéficier d'un ensemble d'aides dont la demande est à adresser à la division des examens et des concours (DEXCO-F) sous couvert du directeur d'établissement durant la période des inscriptions aux examens.

Concernant la voie pro (CAP, bac pro...)

Outre les aménagements de la scolarité et des examens, il existe aussi des dispositions spécifiques relatives aux stages et aux formations suivies en alternance. Il est possible, à partir de 16 ans, de demander à bénéficier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Par ailleurs, l'apprenti alternant bénéficiant de la RQTH peut souscrire un contrat d'alternance aménagé.

Un jeune handicapé qui entre en alternance peut-il être aidé ?

Dans certains centres de formation d'apprentis alternants (CFA), un référent accueille et informe les jeunes en situation de handicap. Des aménagements de la scolarité, des aides pédagogiques et un accompagnement pour trouver un employeur sont possibles. L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) et le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) financent des aides techniques et humaines pour l'adaptation du poste de travail.

On m'a proposé un APTA pour mon enfant dyslexique. De quoi s'agit-il ?

L'accompagnement personnalisé pour les troubles des apprentissages (APTA) est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui répond aux besoins des élèves présentant des troubles des apprentissages et pour lesquels des adaptations et aménagements pédagogiques sont nécessaires. Élaboré à la demande de la famille, de l'équipe pédagogique et le cas échéant de l'équipe éducative, l'APTA est mis en place par le chef d'établissement à partir des recommandations du médecin traitant et/ou de l'orthophoniste. Mis en œuvre par les enseignants, l'APTA est révisé par ces derniers tous les ans et accompagne l'élève tout au long de sa scolarité.

Les élèves ayant des troubles des apprentissages ont un APTA mais ils ne sont pas nécessairement en situation de handicap.

SE FORMER AVEC UN CONTRAT D'ALTERNANCE

Un choix alternatif exigeant...

Choisir l'alternance, c'est suivre une formation en CFA (centre de formation d'alternant) avec des modalités d'apprentissage différentes mais tout aussi exigeante que la voie scolaire, avec des objectifs de qualification identique ou équivalente. Dans le cadre d'un contrat de travail particulier, le système de l'alternance permet d'acquérir une véritable expérience professionnelle, d'apprendre un métier et d'obtenir un diplôme tout en étant salarié dans une entreprise, privée ou public.

Le niveau d'exigence requis pour obtenir le statut d'alternant (à la fois étudiant scolarisé en CFA et salarié en entreprise) est très élevé. Durant 1 ou 2 années selon la formation choisie, il faut être conscient des efforts à fournir pour suivre une formation théorique et pratique soutenue en CFA et en parallèle s'impliquer pleinement en entreprise.

L'admission en CFA sera conditionnée. Ne pas avoir une représentation claire du métier choisi, ou ne pas avoir une bonne compréhension des engagements liés au contrat d'alternance peuvent compromettre sa candidature lors de l'entretien de motivation.

À l'issue des tests écrits de positionnement, il faudra prouver sa motivation lors d'un entretien, rechercher son tuteur en entreprise et signer un contrat d'alternance pour intégrer la formation en CFA.

Attention : les rentrées sont généralement prévues en février - mars 2025, et peuvent s'échelonner les mois suivants.



Votre première étape
vers l'Alternance



Informations, actualisation de l'offre et pré-inscription au Point A

Les dossiers de pré-inscriptions téléchargeables sur le site, une fois remplis sont à remettre soit directement à l'accueil du Point A, soit à envoyer par mail à dossier@pointa.nc

14 rue de Verdun

98800 NOUMEA

tél : 24.69.49

contact@pointa.nc

www.pointa.nc  POINTA-NC

RENSEIGNEZ-VOUS !

Des diplômes professionnels peuvent se préparer en alternance du CAP au BTS.

<https://pointa.nc/catalogue-de-formations/>

LES BOURSES ET AIDES PROVINCIALES

Les provinces accompagnent les élèves dans leurs études grâce à de nombreux dispositifs, dont certains sont ouverts aux non boursiers.

Les provinces aident tout enfant scolarisé dans un établissement de la Nouvelle-Calédonie de la maternelle jusqu'à la Terminale ou Mention complémentaire, dont la famille répond aux conditions d'attribution et de ressources.

Le demandeur doit être résidant de la province concernée ou y avoir le centre principal de ses intérêts matériels et moraux.

PROVINCE SUD

<https://www.province-sud.nc/catweb/app/demarches/bourses-scolaires>

Sont concernés les élèves scolarisés en primaire ou secondaire dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat situé en province Sud, sous certaines conditions de revenus et de situation familiale.

La campagne a commencé le 6 mai et se termine le 31 octobre 2024 au plus tard.

La bourse et les aides sont attribuées en fonction de la date de dépôt de la demande et lorsque celle-ci est jugée complète. Elle est attribuée au maximum pour l'année scolaire. La demande de bourse doit être renouvelée chaque année scolaire.

PROVINCE SUD
BOURSES SCOLAIRES
RENTRÉE 2025

Démarche uniquement sur Internet
À partir du 6 mai

RAPPEL
Faites vos démarches
le 31 octobre 2024
au plus tard
pour bénéficier de la totalité
des aides pour la rentrée 2025.
LES AIDES SONT DÉGRESSIVES.

1 SI DEMANDE COMPLÈTE AU PLUS TARD LE 31 OCT. 2024
Vos droits seront ouverts pour la totalité des aides pour l'année scolaire 2025. Y compris le versement de l'aide à la rentrée.

2 SI DEMANDE COMPLÈTE AVANT LE 1er MARS 2025
Vos droits seront ouverts pour le versement des aides pour l'année scolaire 2025, à l'exception de l'aide à la rentrée scolaire.

3 SI DEMANDE COMPLÈTE AVANT LE 1er JUIN 2025
Vos droits seront ouverts à compter du 2^e trimestre de l'année scolaire 2025.

4 SI DEMANDE COMPLÈTE AVANT LE 1er SEPTEMBRE 2025
Vos droits seront ouverts uniquement pour le 3^e trimestre de l'année scolaire 2025.

PROVINCE NORD

<https://www.province-nord.nc/enseignement/allocations-scolaires>

Les allocations scolaires sont composées de différentes aides et bourses en faveur des familles résidant en province Nord, ayant un ou plusieurs enfants scolarisés dans un établissement du 1^{er} degré, à la maternelle ou au primaire, et du second degré, au collège, au lycée, ou au sein de Maisons Familiales Rurales (MFR).

Les aides se classent en 3 catégories :

La première demande se fait en retournant un dossier rempli et complet, dossier que l'on peut retirer auprès des établissements scolaires, de la mairie de sa commune de résidence, des assistants sociaux ou encore à la province Nord.

Les dossiers doivent être transmis avant le 1^{er} novembre à la Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la Jeunesse (DEFIJ). Le renouvellement des allocations scolaires est automatique sous certaines conditions et après contrôle de la DEFIJ.

PROVINCE DES ÎLES LOYAUTÉ

<https://www.province-iles.nc/page/aide-pour-lenseignement-primaire-college-et-lycee>

Pour plus d'information rapprochez-vous de l'établissement scolaire de votre enfant.

CONTACTS UTILES

Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

www.ac-noumea.nc

Immeuble Flize

1, avenue des frères Carcopino

BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

Téléphone 26 61 00

Direction du service d'État, de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE)

(Enseignement agricole)

<https://dafa.gouv.nc/>

209, rue A. Bénébig – Haut Magenta

BP 180 - 98845 Nouméa Cedex

Téléphone 23 24 30

Télécopie 23 24 40

Courriel :

direction.dafa@gouv.nc

orientation.dafa@gouv.nc

Les fédérations de parents d'élèves

F.A.P.E.P.

Fédération des associations des parents d'élèves

des lycées et collèges de

l'enseignement public

Téléphone 77 73 21 ou 79 13 33

Courriel mekecuer@gmail.com

F.C.P.E.

Fédération des conseils de parents d'élèves

des écoles publiques

Téléphone 87 09 79

Courriel sylvain.hons@yahoo.fr

U.G.P.E.

Union des groupements des parents d'élèves

des établissements scolaires

Téléphone 28 24 54

Courriel secretariat.ugpe@lagoon.nc

Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC)

<https://ddec.site/>

3, rue Frédéric Surleau, centre-ville

BP P5 – 98851 Nouméa Cedex

Téléphone 23 24 24

Union de l'enseignement protestant de Nouvelle-Calédonie (UEP-NC)

<https://www.uep.nc>

57, rue du Pasteur Marcel Ariège

Centre-ville

BP 3894

98846 Nouméa Cedex

Fédération de l'enseignement libre protestant de Nouvelle-Calédonie (FELP)

Lot 1 les Banians

BP 683 - 98860 Koné

Téléphone 42 49 68

Courriel accueil@felp.nc

Réseau information, insertion, formation, emploi - RIIFE

Animé par la Direction de la Formation Professionnelle

Continue de la Nouvelle-Calédonie (DFPC-NC)

<https://www.riife.nc>

Des membres-partenaires

Espace jeunes de la province Sud

13-15 rue Jules Ferry

98800 Nouméa

Téléphone 20 48 88

Courriel espacejeunes@province-sud.nc

Bureau information Jeunesse VKPP (B.IJ)

Installé dans le village à l'ancienne école Les Flamboyants

Téléphone 47 78 94 / 90 30 02 / 05 00 15

Courriel bijpn-acc@province-nord.nc

Direction de l'enseignement, de la formation et de l'insertion et des jeunes (DEFIJ)

Téléphone 47 72 27

Télécopie 47 71 31

Courriel defij.contact@province-nord.nc

Centre Information Jeunesse (CIJ)

<https://information-jeunesse.nc>

33 rue Jean Jaurès

98800 Nouméa

Téléphone 28 22 66

Courriel cij@gmail.com

Établissement Provincial de l'Insertion, de la Formation et de l'Emploi pour les îles Loyauté (EPIFE)

contact-site@epifip.nc

EPIFE Lifou

BP 253 Havila Wé

Téléphone 45 10 98

Télécopie 45 18 98

EPIFE Maré

BP 139 La Roche

Téléphone 45 49 18

Télécopie 45 44 10

EPIFE Ouvéa

BP 24 Wadrilla

Téléphone 45 52 58

Télécopie 45 52 60

Antenne de Nouméa

10 rue Georges Clémenceau 98800 Nouméa

Téléphone 28 18 26

Télécopie 28 06 00

PRÉPARER SON ORIENTATION



LE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS

**Accueil public, gratuit et personnalisé
avec ou sans rendez-vous.**

**Des psychologues de l'Éducation Nationale
sont à votre écoute et vous accompagnent
vers la réussite de vos projets...
dans la réalisation de vos projets.**

CIO Nouméa et Îles Loyauté

10 rue Georges Baudoux
26 61 66
cio@ac-noumea.nc

CIO Antenne de La Foa

Collège de la Foa
44 33 04 - 99 85 08
cio.lafoa@ac-noumea.nc

CIO Antenne de Koné

Collège de Koné
47 37 99 - 99 84 19 - 99 96 28
cio.kone@ac-noumea.nc

CIO Antenne de Poindimié

Lycée Antoine Kela
42 32 01 - 78 59 54
cio.poindimie@ac-noumea.nc

Du lundi au jeudi de 8h00 à 11h00 et de 12h30 à 16h00

Le vendredi de 12h30 à 16h00

Consultation libre de la documentation le vendredi matin de 8h00 à 11h30

Pendant les vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h00 et de 12h00 à 15h00

**UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE ET UN ACCOMPAGNEMENT PAR DES PROFESSIONNELS
AU SERVICE DES ÉLÈVES ET DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



<https://avenirs.onisep.fr/>

**La fabrique
de l'orientation**